

2 septembre 2025

Destinataires : **Tous les parents**

Objet : **ÉCOLE MONTMARTRE
Assemblée générale des parents :
Élections des membres du Conseil d'établissement
11 septembre 2025 18h30**

Chers parents,

L'assemblée générale des parents aura lieu le **11 septembre prochain à 18h30** au gymnase de l'école (porte #2). Après l'assemblée, vous aurez l'occasion de faire la connaissance des enseignants de votre/vos enfant(s) **pour les élèves du primaire**. Les parents d'élèves du préscolaire ont déjà eu la rencontre parents-enseignants, mais sont tout de même invités à participer à l'assemblée générale des parents.

Lors de cette assemblée, nous vous présenterons les accomplissements et décisions prises en 2024-2025, nous procéderons aussi à l'élection des représentants des parents au conseil d'établissement de l'école.

Qu'est-ce qu'un conseil d'établissement ?

- C'est un organisme avec des pouvoirs décisionnels ayant un impact direct sur l'épanouissement de tous les enfants, il est composé de représentants de parents et de l'équipe école.
- Son rôle est important dans des dossiers majeurs tel le projet éducatif, le plan de lutte contre la violence et l'intimidation, le budget de l'école, le code de vie, le temps alloué aux différentes matières, les frais chargés aux parents, les activités et les sorties, etc.
- C'est 5 à 6 rencontres à l'école, le soir, d'une durée d'environ 2 heures.

Cette année, **3 postes sont à combler pour un mandat de 2 ans**. De plus, nous élirons le membre du conseil d'établissement qui sera le représentant de l'école au *Comité de parents* du Centre de services scolaire.

Nous allons également faire adopter une résolution pour former l'Organisation de participation de parents (OPP) et recueillir les noms des volontaires.

Qu'est-ce que l'OPP ?

- C'est un *organisme de participation des parents* qui a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école.
- C'est un comité qui organise les campagnes de financement, avec l'accord du conseil d'établissement.
- C'est un groupe de parents qui offre son aide pour soutenir l'école dans diverses activités.

Lors de cette rencontre, tous les membres du conseil d'établissement 2024-25 ainsi que des parents membres de l'OPP pourront vous en dire davantage et répondre à vos questions. Vous êtes les bienvenus et la contribution de chacun est appréciée.

Au plaisir de vous rencontrer,

Martin Picard
Président du conseil d'établissement 24-25

Anne-Marie Léveillé
Directrice

ÉCOLE MONTMARTRE
Assemblée générale annuelle des parents
2025-2026

11 septembre 2025 à 18h30
Gymnase de l'école

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée ;
2. Désignation d'un secrétaire d'assemblée ;
3. Mot d'accueil du président du conseil d'établissement ;
4. Mot de bienvenue de la direction de l'école ;
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
6. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle précédente ;
7. Présentation par le président du rapport annuel 2024-2025 ;
8. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement, du Comité de parents et de l'organisme de participation des parents ;
9. Nomination d'un président d'élection et de 2 scrutateurs ;
10. Adoption de la procédure d'élections ;
11. Conseil d'établissement :
 - 11.1 Élection des représentants des parents au conseil d'établissement ;
 - 11.2 Élection des substituts (au moins 2)
12. Comité de parents :
 - 12.1 Élection d'un représentant au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement ;
 - 12.2 Élection d'un substitut au comité de parents, parmi les parents membres du conseil d'établissement
13. Organisme de participation des parents (OPP) :
 - 13.1 Formation de l'OPP (facultatif) ;
 - 13.2 Élection des membres de l'OPP (volontaires), le cas échéant ;
14. Informations de la direction (sujets d'actualité)
15. Information sur la date de la première rencontre du CÉ
16. Levée de l'assemblée